



Usurpation d'identité et conclusion de prêt à la cons

Par Visiteur

Je suis marié depuis 2001 a une femme d'origine camerounaise maintenant francaise qui travaillait.
il y 3ans elle avait contracté un pret à SOFINCO dont j'étais le garant elle a remboursé sans problèmes

en septembre 2009 alors que nous envisagions de divorcer elle a fait un nouveau pret sans m'avertir en falsifiant ma signature comme garant et en déroband ma carte d'identité ,je m'en suis appercu et j'ai porté plainte contre elle ,sofinco ayant avoué sa faute aussi

en Janvier 2010 elle a été convoqué à la brigade financière elle a avoué sa faute mais elle devait etre placee en garde à vue et de ce fait en étant faible j'ai retiré maplainte pour ne pas lui faire subie cela

nous sommes actuellement en procédure de divorce elle a sciemment arrêté de travailler ,touche des assedics mais ne paie plus le credit de10000 euros et compte s'enfuir au cameroun sans payer evidemment que puis je faire pour éviter cela merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Puisque Sofinco avait reconnu que vous n'étiez pas titulaire du contrat de crédit pour quelle raison ce dernier n'a pas été annulé?

Si tel n'a pas été le cas, demandez à Sofinco d'annuler ce crédit pour défaut de consentement de votre part.

Cordialement